



Regularisation par le travail ou à titre humanitaire

Par spa, le **02/02/2015 à 10:02**

bonjour. puis-je être régularisée par **le travail ou à titre humanitaire(circulaire de manuel valls) sachant que je suis sur le territoire depuis le juillet 2005**. j'ai pas assez de bulletin de salaire mais j'ai pu avoir **un contrat de travail à durée indéterminée(avec les différents cerfa demandé par la préfecture c'est à dire formulaire d'autorisation de travailler pour un étranger et engagement de verser des taxes à la préfecture) et une promesse d'embauche.**

j'ajoute aussi que j'ai 40 ans j'ai des diplômes et de 1991 à 1993 j'étais au collège à Nice où j'ai obtenu mon BEPC.

J'ai un diplôme de compétence linguistique en anglais et **j'ai un enfant né en France en 2013 d'un père camerounais(nous nous sommes séparés).**

Toutes mes sœurs vivent en France et sont régularisées(français et carte de 10 ans).

Merci infiniment de votre reponse